

En 2004, les captures effectuées par l'UE25 dans l'Atlantique du Nord-Ouest ont baissé de 29%

Statistiques en bref

AGRICULTURE ET PECHE

4/2006

Pêche

Auteur

David CROSS

Contenu

Les nouveaux États membres ont contribué à hauteur de 45% au total de l'UE25 1

Depuis 1995, les captures effectuées par l'UE25 sont en hausse constante mais 1

L'UE25 a effectué 54% des captures par des navires étrangers dans la zone de réglementation 2

La crevette nordique représente désormais la principale espèce capturée par l'UE25 dans l'Atlantique du Nord-Ouest 3

Historique de l'activité de pêche de l'UE dans l'Atlantique du Nord-Ouest 4



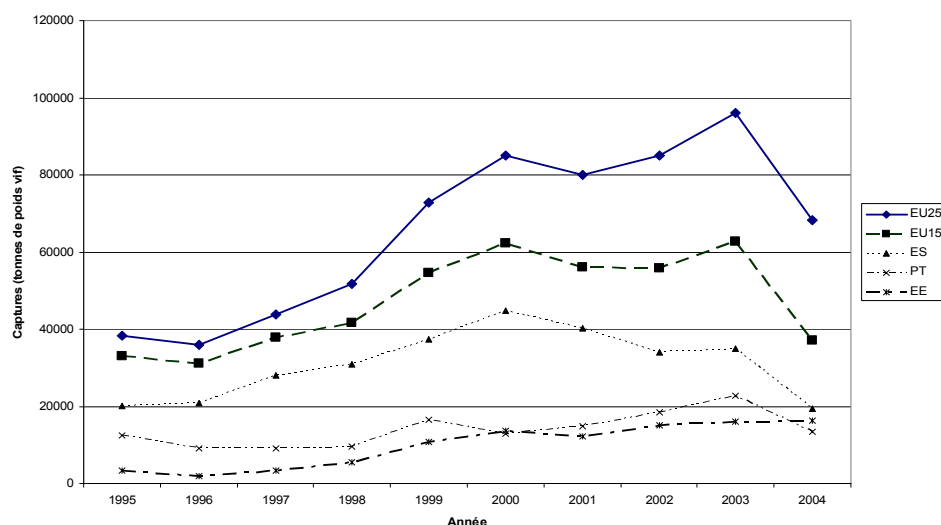
Fin de rédaction: 11.03.2006
Données extraites le: 01.03.2006
ISSN 1561-8455
Numéro de catalogue: KS-NN-06-004-FR-N
© Communautés européennes, 2006

Les nouveaux États membres ont contribué à hauteur de 45% au total de l'UE25

Les captures de l'UE25 dans l'Atlantique du Nord-Ouest se sont montées à 68 000 tonnes en 2004 (tableau 1). Selon les estimations, cela correspond à 2% des captures totales effectuées par l'UE25 dans le monde et à 2% des captures effectuées par l'ensemble des pays dans l'Atlantique du Nord-Ouest.

Trois États membres ont représenté 72% du total de l'UE25: Espagne (19 000 tonnes, 28%), Estonie (16 000 tonnes, 24%) et Portugal (13 000 tonnes, 20%). Les nouveaux États membres, c'est-à-dire les États côtiers de la mer Baltique, ont contribué à hauteur de 46% aux captures totales de l'UE25.

Les données ne sont pas complètes pour 2003 et 2004, mais, en 2002, les captures des quatre États côtiers (Canada, Groenland, Saint-Pierre-et-Miquelon et États-Unis) ont représenté 2,1 millions de tonnes, soit 93% des captures totales s'élevant à 2,3 millions de tonnes dans la région. En 2002, l'UE25 a été responsable de 56% des 152 000 tonnes capturées par des navires de pêche d'États non côtiers.



Graphique 1: Captures de l'UE dans l'Atlantique du Nord Ouest, 1995-2004

Depuis 1995, les captures effectuées par l'UE25 sont en hausse constante mais ...

Les captures de l'UE25 ont constamment progressé passant de 38 000 tonnes en 1995 à 96 000 tonnes en 2003, soit une hausse de 151% (graphique 1). Alors que les captures des pays de l'UE15 ont culminé à 62 000 tonnes en 2000, la progression constante observée pour l'UE25 était due aux hausses des captures réalisées par les nouveaux États membres qui sont passées de 23 000 tonnes en 2000 à 33 000 tonnes en 2003.

Il convient de noter que les activités des navires de pêche de l'UE dans l'Atlantique du Nord-Ouest se limitent pour la plupart aux eaux internationales (c'est-à-dire les eaux en dehors des zones économiques élargies des États côtiers) et sont soumises au régime de gestion strict de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO). Dans de nombreux cas, les captures reflètent les limites résultant de ce régime de gestion.

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
DK	447	403	421	550	236	0	93	359	1 006	2 754
DE	0	495	450	355	569	4 475	817	2 861	3 549	1 587
ES	20 065	20 847	27 938	30 922	37 274	44 907	40 191	34 077	35 050	19 393
PT	12 543	9 172	9 010	9 621	16 561	12 842	14 949	18 483	22 680	13 452
UK	0	129	23	332	0	0	0	0	547	0
UE15	33 055	31 046	37 842	41 780	54 640	62 224	56 050	55 780	62 832	37 186
EE	3 243	2 010	3 239	5 533	10 835	13 697	12 233	15 016	16 000	16 261
LV	1 026	1 253	997	1 191	3 080	3 397	3 330	2 742	4 575	3 979
LT	980	1 585	1 785	3 107	3 370	4 048	7 596	10 948	11 671	8 644
PL	0	0	0	148	894	1 732	761	428	921	2 199
UE25	38 304	35 894	43 863	51 759	72 819	85 098	79 970	84 914	95 999	68 269
IS	8 232	20 682	7 197	6 572	9 148	9 363	5 077	6 878	7 226	7 588
NO	12 017	7 534	3 808	2 684	4 343	4 424	14 527	14 428	26 308	12 434
EEE	58 553	64 110	54 868	61 015	86 310	98 885	99 574	106 220	129 533	88 291
FO	6 884	10 209	8 451	10 094	10 560	8 543	12 732	6 268	14 388	:
JP	4 333	3 883	2 572	3 109	3 112	2 941	3 627	3 389	3 216	1 948
RU	10 663	6 956	1 465	2 872	6 022	27 660	32 138	34 311	34 353	:
TW	206	83	30	8	127	351	618	570	161	-
UA	-	-	-	-	-	-	405	-	389	580
Total navires étrangers	80 639	85 241	67 386	77 098	106 131	138 380	149 094	150 758	182 040	:
CA	615 698	649 827	712 225	770 054	805 785	854 704	871 254	864 832	817 787	:
GL	108 887	94 341	94 093	97 912	117 852	121 886	124 154	151 533	130 366	186 972
PM	309	740	8 553	6 108	5 916	6 635	4 206	3 846	3 890	3 702
US	1 226 186	1 162 409	1 097 404	1 042 981	1 015 197	1 032 035	1 170 543	1 112 855	:	:
Total États côtiers	1 951 080	1 907 317	1 912 275	1 917 055	1 944 750	2 015 260	2 170 157	2 133 066	:	:
Total	2 049 796	2 016 550	1 991 849	2 001 782	2 055 320	2 153 335	2 318 633	2 285 254	:	:

Tableau 1: Captures dans l'Atlantique du Nord-Ouest, 1995-2004 (tonnes de poids vif)

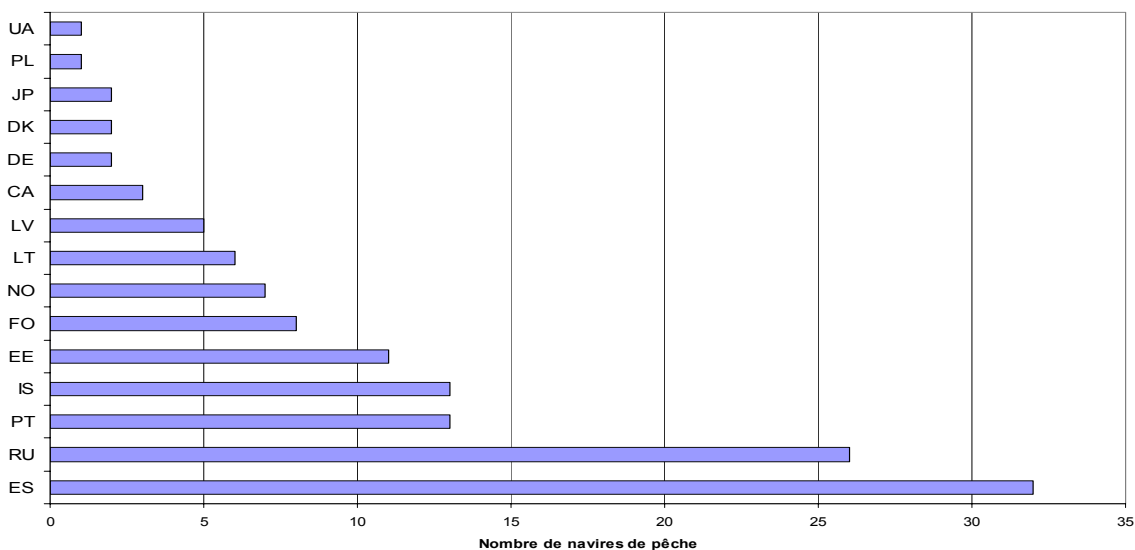
Toutefois, en 2004, les captures de l'UE25 ont sensiblement chuté de 29% à 68 000 tonnes. La plupart des pays de l'UE25 pêchant dans la région ont enregistré des baisses des captures en 2004. Parmi les grands pays pêcheurs de l'UE, les baisses les plus sensibles ont été observées par l'Espagne (45% de 35 000 tonnes en 2003 à 19 000 tonnes en 2004) et le Portugal (41% de 23 000 tonnes en 2003 à 13 000 tonnes en 2004). Seuls le Danemark et la Pologne, dont la contribution à la pêche est relativement modeste, ont enregistré une progression des captures entre 2003 et 2004 (respectivement 173% et 139%).

En 2002, la dernière année pour laquelle des données complètes sont disponibles, les navires étrangers (c'est-à-dire les navires autres que ceux des États côtiers) n'ont effectué que 6,6% des captures totales dans l'Atlantique du Nord-Ouest

L'UE25 a effectué 54% des captures par des navires étrangers dans la zone de réglementation

En 2002, la dernière année pour laquelle des données complètes sont disponibles, les navires de pêche de l'UE25 ont été responsables de 84 000 tonnes (57%) des 147 000 tonnes capturées par des navires étrangers dans la zone de réglementation de l'OPANO (voir les notes méthodologiques à la page 7 pour la définition de la zone de réglementation.) Seuls 0,6% des captures de l'UE25 et 1,2% des captures totales de l'ensemble des navires étrangers dans l'Atlantique du Nord-Ouest ont été effectuées en dehors de la zone de réglementation de l'OPANO.

Le secrétariat de l'OPANO indique que 132 navires provenant de 15 pays ont pêché dans la zone de réglementation en 2004 (voir graphique 2). Parmi ces navires, 72 étaient originaires d'États membres de l'UE25. La durée normale d'une sortie de pêche type dans la zone de réglementation de l'OPANO est comprise entre un et quatre mois, la durée moyenne étant de trois mois.



Graphique 2: Nombre de navires de pêche opérant dans la zone de réglementation de l'OPANO en 2004 (Source: NAFO)

	Zone I	Zone II	Zone III	Zone IV	Zone V	Total
DK	-	-	-	-	359	359
DE	-	538	-	-	2 323	2 861
ES	-	-	-	-	34 077	34 077
PT	-	-	-	-	18 483	18 483
UE15	-	538	-	-	55 242	55 780
EE	-	-	-	-	15 016	15 016
LV	-	-	-	-	2 742	2 742
LT	-	-	-	-	10 948	10 948
PL	-	-	-	-	428	428
UE25	-	538	-	-	84 376	84 914
IS	-	1 070	-	-	5 808	6 878
NO	785	1 751	-	-	11 892	14 428
EEE	785	3 359	0	0	102 076	106 220
RU	2 551	940	-	-	30 862	34 353
FO	5	300	-	-	5 963	6 268
JP	-	-	-	-	3 389	3 389
TW	-	-	-	-	-	0
Total pays étrangers	3 341	4 599	0	0	142 290	150 230
CA	630 332	-	35 493	-	199 007	864 832
GL	-	149 738	-	-	1 795	151 533
PM	-	-	3 846	-	-	3 846
US	-	-	-	1 112 855	-	1 112 855
Total États côtiers	630 332	149 738	39 339	1 112 855	200 802	2 133 066
Monde	633 673	154 337	39 339	1 112 855	343 092	2 283 296

NB: Voir les notes méthodologiques pour la définition des zones de pêche.

Tableau 2: Captures par zones de pêche dans l'Atlantique du Nord-Ouest en 2002 (tonnes de poids vif)

Les quatre États côtiers ont représenté 93% des captures totales dans l'Atlantique du Nord-Ouest en 2002, 68% provenant des zones I-IV (au sein de leurs zones économiques élargies).

La crevette nordique représente désormais la principale espèce capturée par l'UE25 dans l'Atlantique du Nord-Ouest

En 2004, une espèce, la crevette nordique (*Pandalus borealis*), a représenté 40% des captures réalisées par les navires de l'UE25 dans l'Atlantique du Nord-Ouest, soit 27 114 tonnes sur un total de 68 269 tonnes (voir

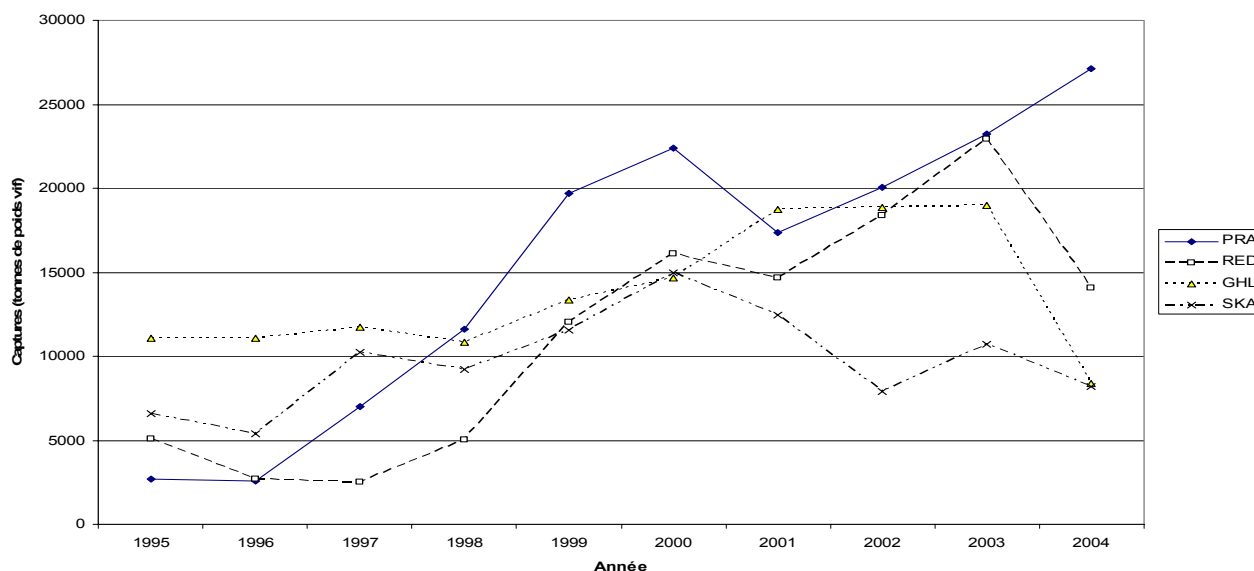
tableau 3 et graphique 3). Les captures de cette espèce ont plus que décuplé depuis 1995. D'autres espèces dont les captures ont progressé au cours de cette période, même si en général une chute a été observée en 2004, sont les sébastes (*Sebastes* spp.), les raies (*Raja* spp.) et la merluche blanche (*Urophycis tenuis*). Il convient d'ajouter à cette liste le flétan noir (*Reinhardtius hippoglossoides*) dont les captures sont passées de 11 000 tonnes en 1995 à près de 19 000 tonnes en 2003. Toutefois, par suite des inquiétudes quant à l'état des stocks et des mesures de gestion qui en ont résulté, les captures ont reculé à 8 400 tonnes en 2004.

	Code alphabétique (3 lettres)	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
		Crevette nordique - <i>Pandalus borealis</i>	PRA	2 677	2 578	7 035	11 644	19 673	22 380	17 362	20 085
Sébastes (nca) - <i>Sebastes</i> spp	RED	5 093	2 723	2 514	5 054	12 016	16 115	14 686	18 380	22 931	14 047
Flétan noir - <i>Reinhardtius hippoglossoides</i>	GHL	11 077	11 101	11 738	10 831	13 354	14 652	18 728	18 881	18 990	8 356
Raies (nca) - <i>Raja</i> spp	SKA	6 572	5 373	10 237	9 216	11 563	14 958	12 440	7 876	10 746	8 201
Grenadier de roche - <i>Coryphaenoides rupestris</i>	RNG	2 649	261	4	5	0	20	5 134	4 552	3 464	2 578
Merluche blanche - <i>Urophycis tenuis</i>	HKW	38	186	304	487	426	806	688	4 941	6 123	1 811
Plie grise - <i>Glyptocephalus cynoglossus</i>	WIT	1 469	1 872	1 694	1 734	1 692	1 721	1 929	1 282	1 617	1 233
Grenadier à tête rude - <i>Macrourus berglax</i>	RHG	1 377	3 884	4 505	7 140	7 017	8 470	1 747	1 419	1 591	1 154
Plie canadienne - <i>Hippoglossoides platessoides</i>	PLA	724	949	1 391	1 494	2 181	1 934	1 852	1 457	1 765	1 116
Merluche écureuil - <i>Urophycis chuss</i>	HKR	339	1 013	1 012	1 218	1 428	1 605	2 034	3 131	1 248	831
Loups (nca) - <i>Anarhichas</i> spp	CAT	1 553	814	719	611	1 071	588	928	620	725	444
Squales (nca) - <i>Squalidae</i>	DGX	0	135	211	605	554	402	676	474	612	365
Limande à queue jaune - <i>Limanda ferruginea</i>	YEL	64	261	656	649	1 182	990	1 021	351	425	357
Cabillaud - <i>Gadus morhua</i>	COD	2 234	1 642	1 570	550	328	203	406	496	625	308
Flétan commun - <i>Hippoglossus hippoglossus</i>	HAL	84	63	61	89	150	124	179	203	315	133
Total produits de la pêche		38 304	35 894	43 863	51 759	72 819	85 098	79 970	84 914	95 999	68 269

Tableau 3: Principales espèces capturées par l'UE15 dans l'Atlantique du Nord-Ouest en 1995-2004 (tonnes de poids vif)

Cependant, le fait marquant au regard de l'histoire de la pêche dans l'Atlantique du Nord-Ouest est que les captures de cabillaud (*Gadus morhua*) contribuent à moins de 0,5% aux captures réalisées par l'UE25. Ceci

s'explique par la dégradation des stocks de cette espèce et la mise en œuvre consécutive de mesures de gestion drastiques (moratoire) qui interdisent la pêche directe de cette espèce.

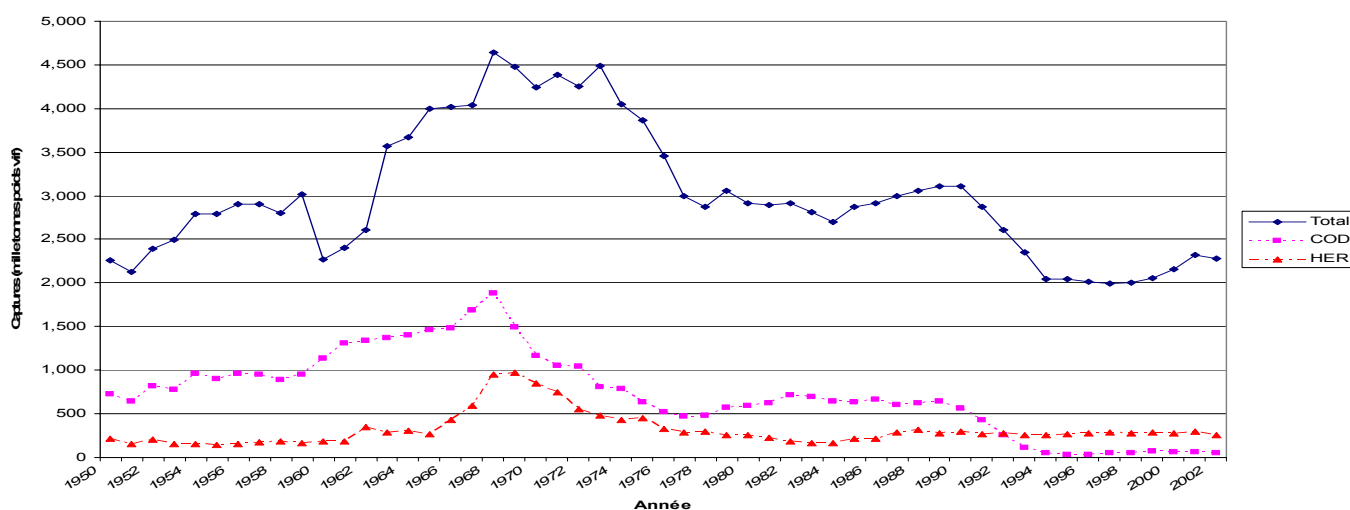


Graphique 3: Captures des principales espèces par l'UE25 dans l'Atlantique du Nord-Ouest en 1995-2004 (tonnes de poids vif)

Historique de l'activité de pêche de l'UE dans l'Atlantique du Nord-Ouest

Historiquement, la pêche dans l'Atlantique du Nord-Ouest a été d'une grande importance pour les pays d'Europe occidentale, en raison principalement de l'abondance du cabillaud dans cette région. Dès le début du XVI^e siècle, les Portugais, les Anglais, les Français et les Espagnols y pêchent et on raconte la légende des navires incapables de mouiller l'ancre du fait de l'abondance du cabillaud et celle des marins marchant sur les bancs de cabillaud au large des côtes canadiennes. Selon les estimations, 200 million de tonnes ou plus ont été pêchées dans cette région en cinq siècles.

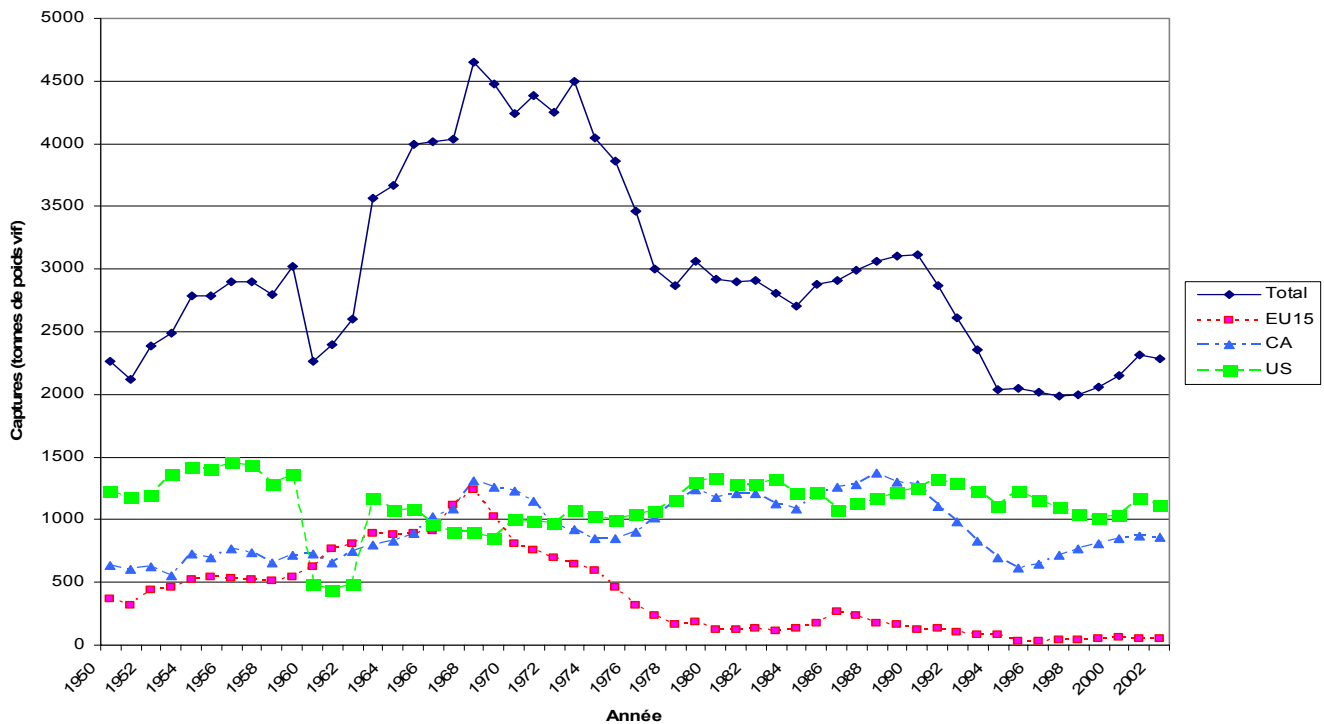
Les données disponibles pour les années les plus récentes indiquent que les captures totales dans l'Atlantique du Nord-Ouest ont doublé de 2,2 millions de tonnes en 1950 à un maximum de 4,6 millions de tonnes en 1968. Depuis lors, les captures ont reculé nettement dans les mêmes proportions pour retomber aux niveaux de 1950 en 2002 (voir graphique 4). En 1968, deux espèces, le cabillaud et le hareng de l'Atlantique (*Clupea harengus*), ont dominé les captures avec respectivement 1,9 et 0,9 million de tonnes, soit 61% des captures totales.



Graphique 4: Captures totales dans l'Atlantique du Nord-Ouest au cours de la période 1950-2002 (milliers de tonnes de poids vif)

Les captures de l'UE15 dans l'Atlantique du Nord-Ouest ont augmenté de 374 000 tonnes en 1950 (17% des captures totales de la région) à 1,2 million de tonnes en 1968 (27% du total), pour baisser ensuite à 56 000 tonnes (2% du total) (voir graphique 5). Le déclin de l'activité de pêche de

l'UE15 entre 1968 et aujourd'hui s'explique par l'état de dégradation des stocks de poissons (et des mesures de gestion draconiennes qui en ont résulté) lié à la perte de l'accès à des zones de pêche par suite de l'extension des zones économiques des États côtiers.



Graphique 5: Captures effectuées par les principaux pays pêcheurs dans l'Atlantique du Nord-Ouest, 1950-2002 (milliers de tonnes de poids vif)

En 1968, l'année au cours de laquelle les captures ont culminé à 4,6 millions de tonnes dans l'Atlantique du Nord-Ouest - avant l'extension des zones économiques élargies des États côtiers et la mise en œuvre de mesures de gestion strictes - 41% des

captures de l'UE15 et 49% des captures totales effectuées par les navires étrangers ont été prises dans les zones I-IV (c'est-à-dire dans les futures zones économiques élargies des États côtiers) (voir tableau 4) contre des parts respectives de seulement 1% et 5% en 2002

	Zone I	Zone II	Zone III	Zone IV	Zone V	Total
DE	18,601	106,097	1,960	143,214	193,066	462,938
ES	65,386	20,773	28,416	18,016	208,721	341,312
FR	26,325	38,880	1,128	-	103,232	169,565
PT	7,610	26,318	8	-	185,430	219,365
UK	156	5,628	-	-	41,456	47,240
EU15	118,078	197,696	31,512	161,230	731,905	1,240,421
EE	-	-	-	-	-	-
LV	-	-	-	-	-	-
LT	-	-	-	-	-	-
PL	1,275	906	-	92,493	104,836	199,510
EU25	119,353	198,602	31,512	253,723	836,741	1,439,931
IS	-	268	-	292	398	958
NO	-	48,562	-	-	12,978	61,540
EEA	119,353	247,432	31,512	254,015	850,117	1,502,429
RO	-	-	-	2,892	-	2,892
FO	-	46,002	-	-	-	46,002
CU	-	-	-	182	1,018	1,198
JP	2,022	127	-	7,264	1,100	10,513
SU	73,920	1,596	32,867	334,860	358,780	802,023
Total pays étrangers	195,295	295,157	64,379	559,213	1,211,013	2,365,057
CA	799,283	-	149,010	103,961	210,728	1,262,980
GL	-	22,398	-	-	10,785	33,183
PM	2,727	-	2,924	53	775	6,479
US	25,920	-	-	874,581	12	900,513
Total États côtiers	827,930	22,398	151,934	978,595	222,298	2,203,155
Monde	1,023,225	317,555	216,313	1,577,808	1,433,311	4,568,212

NB: Voir les notes méthodologiques pour la définition des zones de pêche.

Tableau 4: Captures totales dans l'Atlantique du Nord-Ouest par zones de pêche en 1968 (tonnes de poids vif)



Graphique 6 : l'Atlantique du Nord-Ouest

Bien qu'en 1968, la pêche se soit concentrée sur les grands bancs prolifiques de la zone V, des quantités substantielles ont été prises par les navires étrangers dans les futures zones économiques élargies des quatre États côtiers. La fermeture de ces zones de pêche aux navires étrangers a évidemment nécessité une réorientation des activités de pêche.

Au niveau du volume et de la composition en espèces, les captures des pays de l'UE15 dans l'Atlantique du Nord-Ouest en 1968 diffèrent sensiblement de celles de 2003. Les captures de l'UE15 en 1968 de 1,24 million de tonnes représentaient 33 fois celles de 2003.

L'espèce dominante en 1968 était, de loin, le cabillaud avec des captures de plus de 1 million de tonnes, soit 83% du total (voir tableau 5). La seule autre espèce ayant contribué à plus de 2% au total était le hareng de l'Atlantique avec des captures de 157 000 tonnes (13% du total).

Un absent notable de la liste de 1968 est la crevette nordique qui domine les captures depuis 2000.

	Code alphabétique (3 lettres)	Tonnes
Cabillaud - <i>Gadus morhua</i>	COD	1 032 651
Hareng de l'Atlantique - <i>Clupea harengus</i>	HER	157 494
Sébastes - <i>Sebastes spp</i>	RED	19 091
Églefin - <i>Melanogrammus aeglefinus</i>	HAD	10 207
Grenadier de roche - <i>Coryphaenoides rupestris</i>	RNG	4 735
Flétan noir - <i>Reinhardtius hippoglossoides</i>	GHL	4 396
Poissons benthiques (nca) - <i>Osteichthyes</i>	GRO	3 684
Maquereau commun - <i>Scomber scombrus</i>	MAC	3 463
Lieu noir - <i>Pollachius virens</i>	POK	1 910
Loups (nca) - <i>Anarhichas spp</i>	CAT	1 013
Total produits de la pêche		1 240 421

Tableau 5: Principales espèces capturées par l'UE25 dans l'Atlantique du Nord Ouest en 1968 (tonnes de poids vif)

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Le règlement n° 2597/95 du Conseil invite les États membres de l'UE/EEE à transmettre à la Commission des statistiques sur leurs captures dans l'Atlantique du Nord-Ouest en procédant à une ventilation par espèces et par subdivision statistique.

Les données relatives à d'autres pays ont été communiquées par le secrétariat de l'OPANO qu'Eurostat tient à remercier pour sa participation à l'élaboration du présent rapport.

Les données sont exprimées en équivalents poids vif des débarquements et excluent les quantités capturées, mais non débarquées.

Depuis l'extension des zones économiques à 200 milles par les quatre États côtiers (Canada, Groenland, Saint-Pierre-et-Miquelon et États-Unis), les activités de pêche de navires d'autres pays ont été largement limitées aux eaux situées en dehors des zones économiques élargies de 200 milles des États côtiers. Ces eaux sont appelées zones de réglementation de l'Organisation des pêches dans l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO), l'organisation responsable de la gestion de ces pêches. Elles sont également dénommées «eaux internationales».

Dans un certain nombre de cas, des conventions existent entre les nations étrangères et les États côtiers autorisant les activités de pêche dans les limites des zones économiques élargies.

Dans la plupart des cas, les divisions statistiques de l'Atlantique du Nord-Ouest (voir graphique 6) ne correspondent pas aux limites des zones économiques élargies. Cela complique l'identification des captures effectuées par les navires de pêche étrangers dans la zone de réglementation de l'OPANO et dans les zones économiques élargies des États côtiers.

Cependant, pour les besoins du présent rapport, les zones suivantes ont été désignées:

Zone I: Divisions 0A, 0B, 3Pn, 4R, 4S, 4T, 4Vn, 4Vs, 4W, 4X. Dans le présent rapport, il est considéré que cette zone correspond approximativement à la **zone économique élargie du Canada**.

Zone II: Divisions 1A, 1B, 1C, 1D. Dans le présent rapport, il est considéré que cette zone correspond approximativement à la **zone économique élargie du Groenland**.

Zone III: Division 4Ps. Dans le présent rapport, il est considéré que cette zone correspond approximativement à la **zone économique élargie de Saint-Pierre-et-Miquelon**.

Zone IV: Divisions 5Y, 5Ze, 5Zw, 6A, 6B, 6C, 6D, 6E, 6F, 6G, 6H. Dans le présent rapport, il est considéré que cette zone correspond approximativement à la **zone économique élargie des États-Unis**.

Zone V: Divisions 1E, 1F, 2G, 2H, 2J, 3K, 3L, 3M, 3N, 3O. Dans le présent rapport, il est considéré que cette zone correspond approximativement à la **zone de réglementation de l'OPANO**.

Il convient de souligner que ces zones sont définies pour les seuls besoins du présent rapport et que leur application plus vaste est sujette à caution.

Les pays pêcheurs dans l'Atlantique du Nord-Ouest au cours de la période couverte par le présent rapport sont le Danemark (DK), l'Allemagne (DE), la France (FR), le Portugal (PT), l'Espagne (ES), le Royaume-Uni (UK), l'Estonie (EE), la Lettonie (LV), la Lituanie (LT), la Pologne (PL), l'Islande (IS), la Norvège (NO), le Canada (CA), le Groenland (GL), Saint-Pierre-et-Miquelon (PM), les États-Unis (US), Cuba (CU), les Îles Féroé (FO), le Japon (JP), la Roumanie (RO), la Fédération de Russie (RU), l'Union soviétique (SU), Taïwan (TW) et l'Ukraine (UA).

Aucun total de l'UE25 n'a été calculé pour 1968 puisqu'à cette époque, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie faisaient partie de l'Union soviétique et que des données séparées n'étaient pas disponibles.

Pour en savoir plus:

Les publications de référence

Titre [Pocketbook of fishery statistics](#)
N° de catalogue KS-DW-05-001-EN-C
Prix EUR 10

Données :

[Site web EUROSTAT/Agriculture, sylviculture et pêche/Pêche/Captures par zones de pêche/Captures - Océan Atlantique et mers adjacentes/Captures - Atlantique nord-ouest](#)

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:

www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int
